

**SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS
DE MUSIQUE (S.A.C.E.M.)**

Société Civile à capital variable

Siège social : 225 avenue Charles De Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

775 675 739 - R.C.S. NANTERRE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU MARDI 19 JUIN 2012

Le mardi 19 juin 2012, à 14 heures 50, les associés de la SACEM dûment convoqués le 21 mai 2012, conformément aux prescriptions de l'article 25 des statuts, les annonces légales n° 005333 et 305041 ayant été insérées respectivement dans les numéros 134 à 136 de la Gazette du Palais du 13 au 15 mai 2012 et dans le numéro 97 du Quotidien Juridique du 15 mai 2012, se sont réunis en Assemblée Générale Annuelle au Siège social, dans l'auditorium Debussy-Ravel, sous la présidence de Monsieur Laurent PETITGIRARD.

Ont assisté à cette réunion 342 associés dont les noms et prénoms figurent sur les feuilles de présence tenues par la Société et signées par lesdits associés, détenant chacun une part sociale, étant observé que, sur ces 342 associés :

- ◆ 132 ont la qualité d'adhérent, d'héritier, de légataire ou de cessionnaire disposant ainsi d'une voix conformément à l'article 7 des statuts et,
- ◆ 210 ont la qualité de Sociétaire professionnel ou de Sociétaire définitif disposant ainsi chacun de 15 voix supplémentaires en application de l'article 25 bis des statuts.

Ont été soumis aux associés :

- le rapport d'ensemble sur l'activité de la Société au cours de l'exercice 2011 ;
- le rapport de gestion du Régime d'Allocations d'Entraide de la SACEM (R.A.E.S.) sur l'exercice 2011 ;
- le rapport de la Commission des Programmes sur l'exercice 2011 ;
- le rapport général du Commissaire aux comptes, M. Didier KLING, sur l'exercice 2011 ;
- le rapport de la Commission des Comptes et de Surveillance sur l'exercice 2011 ;
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes, M. Didier KLING, sur l'exercice 2011 (article L.612-5 du Code du commerce) ;
- les comptes de l'exercice 2011 ;
- le rapport de la Commission prévue à l'article R.321-6-3 du Code de la Propriété Intellectuelle ;
- le budget prévisionnel des indemnités mensuelles forfaitaires pour frais de représentation et de déplacement des administrateurs et des commissaires ;

9

- le texte de la résolution concernant la répartition des sommes provenant de la rémunération pour copie privée en application de l'Article L.321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle ainsi que la liste des bénéficiaires visée à ladite résolution ;
- la liste des bénéficiaires prévisionnels pour 2012, des ressources statutaires dédiées à l'action culturelle ;
- le texte de la résolution concernant l'attribution à Monsieur Claude LEMESLE du titre de Président d'Honneur de la SACEM (article 108 du Règlement Général) ;
- la notice de présentation des candidats aux élections au Conseil d'Administration, à la Commission des Comptes et de Surveillance, à la Commission des Programmes et à la Commission prévue à l'Article R.321-6-3 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Après l'allocation de Monsieur Laurent PETITGIRARD, Président de l'Assemblée, et l'exposé de Madame Arlette TABART, Secrétaire Général du Conseil d'Administration, les points suivants ont été examinés.

I. Rapport d'ensemble sur l'activité de la Société au cours de l'exercice 2011 par le Gérant, M. Bernard MIYET, Président du Directoire

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Bernard MIYET, Président du Directoire-Gérant de la Société qui dresse un bilan sur l'activité de la Société au cours de l'exercice 2011. Il donne connaissance des points du neuvième rapport annuel de la Commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits.

A la suite de cet exposé et des réponses faites aux questions posées par certains participants, les associés sont appelés à statuer sur la question suivante : L'assemblée approuve-t-elle le rapport d'ensemble sur l'activité de la Société au cours de l'exercice 2011 qui vient de lui être présenté par le Gérant, Monsieur Bernard MIYET, et donne-t-elle quitus à ce dernier de sa gestion pour cet exercice ?

A l'unanimité, l'Assemblée approuve ce rapport et donne au gérant quitus de sa gestion pour l'exercice 2011.

II. Rapport de gestion du Régime d'Allocations d'Entraide de la SACEM (R.A.E.S.) sur l'exercice 2011

Monsieur Laurent PETITGIRARD, Président, donne lecture intégrale du rapport du Régime d'Allocations d'Entraide de la SACEM sur l'exercice 2011.

III. Rapport de la Commission des Programmes sur l'exercice 2011

Monsieur Thierry PERRIER, Président de la Commission des Programmes, donne lecture intégrale du rapport de la Commission sur l'exercice clos.

IV. Rapport général du Commissaire aux comptes, M. Didier KLING, sur l'exercice 2011

Monsieur Didier KLING, Commissaire aux comptes de la Société, présente à l'Assemblée Générale son rapport général sur les comptes de l'exercice 2011.

V. Rapport de la Commission des Comptes et de Surveillance sur l'exercice 2011

Madame Nicole PLAÏT, Présidente de la Commission des Comptes et de Surveillance, donne lecture du rapport de la Commission sur l'exercice 2011.

VI. •• Approbation des comptes de l'exercice 2011

Les associés sont ensuite appelés à se prononcer sur la question suivante : En connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes et de la Commission des Comptes et de Surveillance, l'assemblée approuve-t-elle les comptes de l'exercice 2011 ?

A l'unanimité, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2011 qui font apparaître une augmentation du capital social de la SACEM. Le capital social précédemment taxé le 9 août 2011 auprès du SIE de Neuilly – Pôle enregistrement, s'élevait à 9 832 570,16 €. Le nouveau capital social au 31 décembre 2011 s'élève à 10 344 585,55 €.

VII. Rapport spécial du Commissaire aux comptes, M. Didier KLING, sur l'exercice 2011 (art. L.612-5 du Code de Commerce)

Monsieur Didier KLING donne à l'Assemblée connaissance du rapport spécial qu'il a établi, conformément aux dispositions de l'article L 612-5 du Code de commerce, rapport duquel il ressort qu'aucune convention visée à l'article précité, n'a été conclue en 2011.

A la suite de l'exposé de Monsieur Didier KLING les associés sont appelés à se prononcer sur la question suivante : L'assemblée entérine-t-elle le rapport spécial du Commissaire aux comptes ?

A l'unanimité, les associés entérinent le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

VIII. Rapport de la Commission prévue à l'article R. 321-6-3 du Code de la Propriété Intellectuelle

Monsieur Carlos LERESCHE, Président de la Commission prévue à l'article R. 321-6-3 du Code de la Propriété intellectuelle, donne lecture intégrale du rapport de ladite Commission pour l'exercice clos et souligne qu'aucun différend concernant un refus de communication de la part de la SACEM n'a donné lieu à la saisine de la Commission.

IX. Neuvième rapport annuel de la Commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits.

Monsieur Laurent PETITGIRARD explique que ce rapport ayant été amplement évoqué à l'occasion de la présentation du rapport d'ensemble sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2011, les sociétaires présents ont déjà reçu l'information voulue concernant ce point de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Il rappelle, en outre, que le rapport annuel de la Commission permanente de contrôle des sociétés de perception et de répartition des droits est accessible à partir du portail de la SACEM, dans l'espace réservé aux associés. Il est disposé à répondre à toute question de l'Assemblée. Aucune question n'étant posée, le Président passe au point suivant.

X. Budget prévisionnel des indemnités mensuelles forfaitaires pour frais de représentation et de déplacement des Administrateurs et Commissaires

Le budget prévisionnel des indemnités mensuelles forfaitaires pour frais de représentation et de déplacement des Administrateurs et Commissaires fait l'objet d'une lecture intégrale.

A la suite de cette présentation, les associés sont appelés à statuer sur la question suivante : L'assemblée ratifie-t-elle ce budget prévisionnel ?

A l'unanimité, l'Assemblée Générale entérine ce budget prévisionnel.

XI. Résolution concernant la répartition des sommes provenant de la rémunération pour copie privée en application de l'article L 321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle

Il est donné lecture de la résolution ainsi libellée :

"En application de l'article L 321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle, l'Assemblée Générale autorise l'utilisation par le Conseil d'Administration :

- *dans la limite de 25 %, des sommes nettes perçues au titre de la copie privée jusqu'au 31 décembre 2012,*
- *de la totalité des sommes nettes perçues au titre de la copie privée qui n'auront pu être réparties d'ici le 31 décembre 2012 à l'expiration du délai prévu au dernier alinéa de l'article L 321.1,*

à des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à des actions de formation d'artistes, notamment en faveur des bénéficiaires figurant sur la liste qui a été tenue à la disposition des associés au siège social deux mois avant l'Assemblée Générale . "

Mise aux voix, cette résolution est approuvée à l'unanimité.

XII. Résolution concernant l'attribution à Monsieur Claude LEMESLE du titre de Président d'Honneur de la SACEM (Article 108 du Règlement Général)

Monsieur Laurent PETITGIRARD, Président, soumet aux associés la proposition du Conseil d'administration tendant à conférer le titre de Président d'Honneur de la SACEM à Monsieur Claude LEMESLE.

Mise aux voix, cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Le Président suspend la séance à 17 h 46 pour la reprendre à 18 h 19 pour la proclamation des résultats des élections.

XIII. Élections au Conseil d'Administration, à la Commission des Comptes et de Surveillance, à la Commission des Programmes et à la Commission prévue à l'article R. 321-6-3 du Code de la Propriété Intellectuelle

Conformément à l'article 25 des statuts, les votes se sont déroulés dans les conditions matérielles arrêtées par le Conseil d'administration, soit au cours de l'Assemblée Générale annuelle pendant l'ouverture des bureaux de vote (de 13 à 16 heures), soit préalablement par voie électronique, soit, pour les Sociétaires professionnels visés à l'article 25 bis des statuts et Sociétaires définitifs qui entendaient user de cette faculté, par correspondance.

Les résultats, validés par Maître Frédéric NADJAR, huissier de justice, sont proclamés par Monsieur le Président du Conseil d'Administration à 18 h 20 devant les associés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
(majorité relative)

Votants :

Sociétaires Définitifs et Sociétaires Professionnels	:	1 254
Adhérents, Héritiers, Légataires et Cessionnaires	:	2 052
TOTAL	:	3 306

Bulletins blancs ou nuls :

Sociétaires Définitifs et Sociétaires Professionnels et Adhérents, Héritiers, Légataires et Cessionnaires	:	31
--	---	----



Ont obtenu :

AUTEURS

M.	Jean FAUQUE.....	14 916 voix
M.	Richard SEFF.....	12 263 voix
M.	Frédéric ZEITOUN.....	10 916 voix

AUTEURS-RÉALISATEURS

M.	Bernard GONNER.....	5 575 voix
M.	Donald KENT.....	7 504 voix
M.	Daniel LANGER.....	4 706 voix

COMPOSITEURS

M.	Wally BADAROU.....	7 321 voix
M.	Alain CHAMFORT.....	13 475 voix
M.	Patrick COUTIN.....	1 854 voix
M.	Alain GORAGUER.....	5 477 voix
M.	Bernard GRIMALDI.....	1 733 voix
M.	Serge PERATHONER.....	6 027 voix
Mme	Béatrice THIRIET.....	3 717 voix
M.	David VAUTRIN.....	851 voix
M.	Milan ZDRAVKOVIC.....	470 voix

ÉDITEURS

Mme	Caroline MOLKO..... (Éditions WARNER CHAPPELL MUSIC FRANCE)	14 154 voix
M.	Christian de RONSERAY..... (Éditions de l'ÉCRITOIRE)	11 498 voix
M.	Halit UMAN..... (Éditions TRO ÉDITIONS ESSEX)	10 825 voix

SONT ÉLUS POUR TROIS ANS :

M.	Jean FAUQUE, Auteur
M.	Richard SEFF, Auteur
M.	Alain CHAMFORT, Compositeur
M.	Wally BADAROU, Compositeur
Mme	Caroline MOLKO, Éditeur
M.	Christian de RONSERAY, Éditeur

EST ÉLU POUR DEUX ANS

M.	Donald KENT, Auteur-Réalisateur
----	---------------------------------

COMMISSION DES COMPTES ET DE SURVEILLANCE
(majorité relative)

Votants :

Sociétaires Définitifs et Sociétaires Professionnels	:	1 265
Adhérents, Héritiers, Légataires et Cessionnaires.....	:	2 051
TOTAL	:	<u>3 316</u>

Bulletins blancs ou nuls :

Sociétaires Définitifs et Sociétaires Professionnels et Adhérents, Héritiers, Légataires et Cessionnaires.....	:	46
---	---	----

Ont obtenu :

AUTEURS

Mme	Arlette KOTCHOUNIAN	4 795 voix
Mme	Isabelle MAYEREAU.....	9 897 voix
M.	Marc PROVANCE	5 646 voix

COMPOSITEURS

M.	Éric BLANC	2 846 voix
M.	Jacky DELANCE	3 369 voix
M.	Roger LOUBET	5 525 voix
M.	Olivier RENOIR	2 097 voix
M.	Gilles TINAYRE.....	6 450 voix

ÉDITEUR

Mme	Isabelle DACHEUX.....	12 538 voix
	(Éditions SCHERZO CONCERTS PRODUCTION)	

SONT ÉLUS POUR TROIS ANS :

Mme	Isabelle MAYEREAU, Auteur
M.	Gilles TINAYRE, Compositeur
Mme	Isabelle DACHEUX, Éditeur

COMMISSION DES PROGRAMMES
(majorité relative)

Votants :

Sociétaires Définitifs et Sociétaires Professionnels	:	1 241
Adhérents, Héritiers, Légataires et Cessionnaires.....	:	2 052
TOTAL	:	<u>3 293</u>

• Bulletins blancs ou nuls :

Sociétaires Définitifs et Sociétaires Professionnels et
Adhérents, Héritiers, Légataires et Cessionnaires : 44

Ont obtenu :

AUTEURS

M. Hervé CRISTIANI 11 332 voix
Mme Anne GOLDSTEIN 5 929 voix
M. Patrick SAVEY 2 920 voix

COMPOSITEURS

M. Georges CHATELAIN 2 056 voix
M. Jean-Michel KAJDAN 4 497 voix
M. Michaël LARCANGE 2 205 voix
M. Michel PELAY 6 184 voix
M. Michel PRUVOT 1 663 voix
Mme Axelle RENOIR 4 404 voix

ÉDITEURS

M. Julien BANES 8 585 voix
(Éditions UPTON PARK PUBLISHING)
M. Patrick CASSAIGNE 11 218 voix
(Éditions FRENCH TRADE)

SONT ÉLUS POUR TROIS ANS :

M. Hervé CRISTIANI, Auteur
M. Michel PELAY, Compositeur
M. Patrick CASSAIGNE, Éditeur

COMMISSION PRÉVUE À L'ARTICLE R. 321-6-3 DU CODE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
(majorité relative)

Votants :

Sociétaires Définitifs et Sociétaires Professionnels : 1 220
Adhérents, Héritiers, Légataires et Cessionnaires : 2 051
TOTAL : 3 271

Bulletins blancs ou nuls :

Sociétaires Définitifs et Sociétaires Professionnels et
Adhérents, Héritiers, Légataires et Cessionnaires : 52

Ont obtenu :

AUTEURS

M. Jean-Michel ADDE 11 138 voix
 M. Michel FARINET 8 741 voix
 M. Serge LECOQ 13 316 voix

COMPOSITEURS

Mme Claude BLONDY 8 727 voix
 M. Carlos LERESCHE 8 968 voix
 M. Bruno LETORT 8 145 voix
 M. John-Frédéric LIPPIS 2 956 voix
 M. Laurent MANGANAS 7 579 voix

ÉDITEURS

M. Jean CLAUDEL 8 106 voix
 (Éditions AMPLITUDE)
 Mme Sylvie HAMON 12 393 voix
 (Éditions SYLVIE HAMON ÉDITIONS)
 M. Jean-Louis IASONI 5 063 voix
 (Éditeur Personne Physique de la Société JLI PRODUCTION ET ÉDITION)
 Mme Marie-Hélène JARNO-TAPHOREL 9 988 voix
 (Éditions TINUTA)

SONT ÉLUS POUR UN AN :

M. Serge LECOQ, Auteur
 M. Jean-Michel ADDE, Auteur
 M. Carlos LERESCHE, Compositeur
 Mme Claude BLONDY, Compositeur
 Mme Sylvie HAMON, Éditeur
 Mme Marie-Hélène JARNO-TAPHOREL, Éditeur

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président clôture la réunion à 18 h 25.

De tout ce que dessus, il a été dressé, le présent procès-verbal, le 19 juin 2012.


 LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE
 Laurent PETIT-GIRARD


 LE GÉRANT
 Bernard MIYET

Copie certifiée conforme à l'original